

## GRÉSIVAUDAN

## VILLARD-BONNOT

## Deux Villardiens invités au gala All star des Brûleurs de loups

Stéphane Arcangeloni, l'entraîneur du Roller club de Villard-Bonnot et Jason Crossman, le capitaine des Dauphins villardiens, vont revenir à leurs premières amours, la glace. Ils sont en effet invités à un gala exceptionnel, le All star des Brûleurs de loups, qui sera donné à la patinoire Pôle sud de Grenoble ce vendredi 15 février à 20 heures. Avant d'embrasser une seconde carrière au roller-hockey, les deux sportifs ont signé un brillant parcours en hockey sur glace et notamment dans les rangs grenoblois. Ils rejoindront donc sur la glace de nombreuses figures emblématiques du club grenoblois rassemblées pour fêter le dixième anniversaire de la saison historique des quatre titres du club grenoblois. Les Brûleurs de loups avaient alors remporté la Ligue Magnus, la Coupe de France, la Coupe de la Ligue et la Trophée des champions. Et Stéphane Arcangeloni et Jason Crossman ont vécu et partagé ces moments inoubliables.



Stéphane Arcangeloni et Jason Crossman.

## LE VERSOUD

## Basket-ball : les U13 victorieuses lors d'une rencontre décalée

Les U13 de Jean-Marc Asien ont honoré, ce mercredi, la 3<sup>e</sup> journée de la seconde phase de leur championnat en se déplaçant à Crolles. En remportant cette rencontre décalée sur le score de 45 à 22, les Bédouines ont complété le tableau des victoires des équipes de jeunes de l'ASLV qui, pour la deuxième fois de la saison, ont réussi le grand chelem (quatre matchs, quatre victoires). En accomplissant un premier quart-temps exceptionnel (23-6), les jeunes filles au maillot rouge ont tissé une toile, emprisonnant leurs hôtes déjà dans l'impossibilité de remporter le derby. Les Crolloises ont ensuite tenu tête aux Bédouines en bouclant le deuxième quart-temps sur un score rarissime (0-0). Les filles de l'ASLV ont finalement remporté les deux derniers quarts-temps (12-8 et 10-8).



## REVEL

## Les Revélois ont profité de la soirée diots de la municipalité



Comme chaque année en février avec la venue de l'alam-bic, la municipalité invite la population à venir déguster les diots cuits dans le moût de raisin, avec de la pomme de terre chaude, accompagnés d'un petit verre. Ce mercredi, les Revélois étaient nombreux à venir déguster les diots et à profiter de cette rencontre conviviale entre habitants. Au total, 40 kg de diots avaient été cuits pour cette dégustation réussie.

## DOMÈNE

## Conseil municipal Séance publique consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Lundi 18 février à 19 h. À la mairie, place Stalingrad.

## LE VERSOUD

## Concert "Cuivres et vents d'hiver"

Une belle soirée musicale conduite par deux formations du centre musical Accords : le Grand orchestre d'harmonie dirigé par Bruno Rossero et le Brass band accords. Entrée libre. Samedi 16 février à 20 h 30. À la salle polyvalente Le Pruney, rue Gauguin. Participation libre. Versatorio : 06 79 21 24 98. eve.fortier@orange.fr.

## Vide-greniers du comité des fêtes

Entrée : 1 €. Gratuit pour les enfants. Dimanche 24 février de 8 h à 17 h. Au gymnase Jean-Jaurès, Le Comité des fêtes : 06 49 07 11 85 - 04 76 77 52 19. communication@ville-versoud.fr.

## VILLARD-BONNOT

## Atelier sur la musique verte

Atelier parents-enfants où les enfants créent leurs pro-

pres instruments de musique à partir de matériaux naturels et recyclés. À partir de 3 ans de 10 h à 11 h 30. À partir de 6 ans de 14 h 30 à 16 h 30. 3,80 € par enfant. Réservations au 04 38 92 19 60. Mercredi 20 février à la Maison Bergès - Musée de la Houille blanche.

**Atelier jeune public** Atelier où les enfants procèdent à des expériences autour de la distillation. À partir de 7 ans. 3,80 € par enfant. Réservations au 04 38 92 19 60. Jeudi 21 février de 10 h à 12 h. À la Maison Bergès - Musée de la Houille blanche.

**Concert chanté** Tout public. Spectacle musical proposé par Claire Luzi et Cristiano Nascimento. Gratuit dans la limite des places disponibles. Jeudi 21 février à 15 h. À la Maison Bergès - Musée de la Houille blanche.

**Atelier jeune public** Animé par Planète sciences (à partir de 7 ans) où les enfants construisent une constellation ou une carte du ciel. 3,80 euros par enfant. Réservations au 04 38 92 19 60. Vendredi 22 février de 14 h 30 à 16 h 30. À la Maison Bergès - Musée de la Houille blanche.

## LE VERSOUD

## Finances : « Ça tape fort » mais la commune a encore les reins solides

**Baisse des dotations, non-augmentation des impôts, 2,7 millions d'euros d'investissement, voici le scénario budgétaire retenu cette année.**

En un peu plus d'une heure de présentation, le maire Patrick Janolin a conduit, mercredi soir, un débat d'orientations budgétaires qui, s'il n'avait pas recueilli quelques questions de l'opposition, aurait été bien terne. Que retenir alors ? Que les impôts ne vont pas augmenter mais, et la précision est importante, « on va poursuivre le travail d'optimisation fiscale mis en place en 2017 ». Le maire a concédé quelques explications sur ce point : « On s'est aperçu, dans les déclarations, que des propriétaires n'avaient pas de salle des bains, voire pas d'eau potable... Bon. Cette année, on va s'attaquer aux piscines. Ça fait

partie de l'équité fiscale. »

Si les impôts et taxes évoluent peu (sur une période de 2014 à 2017, + 0,81 %), les dotations, elles, continuent de baisser (-274 841 € pour la seule dotation globale de fonctionnement), et les prélèvements, eux, ne cessent d'augmenter. Le cumul des deux mécanismes représente un manque à gagner de 390 961 €. « Ça tape fort », selon M. Janolin, mais il n'y a pas, pour autant, péril en la demeure.

## « Le résultat de 15 ans sans emprunt »

La commune peut tabler sur 2,7 millions d'euros de dépenses d'investissement cette année. Et elle peut même garder une petite réserve (207 000 €) pour l'entretien des nouveaux équipements. Avec un encours de la dette qui s'amenuise progressivement jusqu'à 2025 (« C'est le résultat de 15 ans sans emprunt ») et



Le maire Patrick Janolin (avec à ses côtés les adjoints Dominique Flandrin-Granget, Joseph Jurado et Danielle Bordeneuve) a conduit le débat d'orientations budgétaires.

un virement de la section de fonctionnement de 350 000 € à la section d'investissement, la commune a des perspectives. La liste des travaux, déjà et nouvellement engagés, en témoigne. Les deux plus gros investissements en la matière sont la suite de la réhabilitation de la Maison Gérard-Philippe (350 000 €) et la rénovation énergétique du parc de logements loca-

tifs (160 000 €). « Nous avons décidé de décaler à 2020 la mise en accessibilité de la Meije (Maison de l'enfance et d'initiative pour la jeunesse) par prudence », a enfin indiqué le maire, avant que le conseil ne prenne acte de ce débat d'orientations budgétaires. Le vote du budget interviendra au prochain conseil le 7 mars.

Céline FERRERO

## BRÈVES DE CONSEIL

## ■ Une parcelle pour un parc public

La commune achète une parcelle (61 000 €) située à l'arrière de l'opération de logements en cours au lieu-dit "Lilatte". L'idée est d'en faire un parc public et la majorité a décidé d'attendre septembre pour réunir les occupants (ils seront alors tous arrivés) et leur demander quels aménagements ils souhaitent dans ce parc.

## ■ Aide au permis de conduire

Une subvention exceptionnelle de 980 € va être attribuée à une jeune habitante pour l'aider à financer son permis de conduire. Elle s'est inscrite au dispositif Cap Pro'G qui lui permet de prétendre à une bourse en échange d'heures de bénévolat. Cette personne a un projet au sein du Pôle éducation jeunesse.

## VILLARD-BONNOT

## Alex Iacono, percussionniste et intervenant musical



Alex Iacono a voyagé partout dans le monde avant de poser ses bagages à Villard-Bonnot.

Né à Grenoble il y a une trentaine d'années, Alex Iacono est aujourd'hui villardien.

Il a été bercé par la musique dès son enfance : son papa jouait de la basse et se produisait avec des orchestres régionaux. Avant même l'adolescence, Alex choisit comme instrument la batterie. Nerveux et bouillonnant, c'est l'instrument parfait pour lui ! Ce n'est que quelques années plus tard qu'il s'épanouit dans les percussions.

## De la Serbie au Venezuela

Attiré par différentes cultures, il entreprend de voyager pour apprendre différentes techniques musicales. Il se rend pour de longs séjours en Serbie, Norvège, Espagne, à Cuba, au Mali,

Maroc, Tunisie, Venezuela... Infatigable voyageur, il poursuit son périple à travers le monde pendant quelques années. Il apprend avec les plus grands percussionnistes dont Isel Rasua et Changuito, deux grands maîtres de la discipline. Il travaillera aussi avec Boubacar Bakari, Gustavo Ovaless... Après quelques années de pratiques et de vagabondage, Alex décide de poser son sac et ses instruments à Villard-Bonnot où il fonde une famille avec Sandra, qu'il connaît depuis l'école élémentaire. Ils ont deux filles âgées aujourd'hui de 6 et 8 ans.

Reconnu par la profession comme un excellent musicien, Alex a collaboré à différents projets musicaux avec : Tony and

co, Jingle DJO, Dock Valdum et le Big band "O l'Usine à jazz". Il a récemment intégré le groupe musical "la Dame turquoise" qui accompagnera, lors de concerts et de tournées internationales, la chanteuse grenobloise Farah Rigal dans un concert hommage à la diva Fairouz, célèbre chanteuse d'origine libanaise.

Musicien professionnel, il est également intervenant musical dans les IME (Instituts médicaux éducatifs), dans les écoles maternelles et dans le milieu carcéral. Il est détenteur d'un agrément de l'Éducation nationale. Alex Iacono, musicien hors pair, trace son chemin professionnel de bien belle façon !

Bernard NICOLET

## DOMÈNE

## L'Association sportive du collège se distingue

Ce mercredi, dans le cadre de ses activités sportives pratiquées sous l'égide de l'Union nationale du sport scolaire, plusieurs collégiens ont représenté avec brio leur établissement. Dirigés par leur professeur d'éducation physique Sophie Ravet, ils ont placé, à plusieurs reprises, le collège la Moulinière à des places d'honneur.

Sur les 18 gymnastes qui ont participé à la deuxième rencontre de district, trois sont montés sur le podium.

De son côté, l'équipe de handball des minimes

garçons, qui participait à la demi-finale départementale, a réalisé une belle opération : en remportant ses trois matches sur trois, elle se qualifie avec les trois autres meilleures équipes d'Isère pour la phase finale qui se déroulera le 6 mars.

## La très belle opération des volleyeurs

Toujours mercredi, d'autres collégiens amateurs de volley-ball ont participé à la demi-finale du championnat de l'Isère UNSS. Dans la catégorie des minimes garçons, seize équipes du départe-

ment, dont deux de la Moulinière, se sont retrouvées pour se disputer les huit places qualificatives pour la phase finale qui se jouera le 13 mars prochain. Et là encore, les élèves de Sophie Ravet ont assuré devant les filets. Ils ont réussi l'exploit de devenir le seul collège de l'Isère à avoir deux équipes qualifiées pour la dernière échéance. Ces deux qualifications ont été obtenues grâce aux trois succès pour Domène 1 et les deux victoires acquises sur les trois matches joués pour Domène 2.



Les volleyeurs qualifiés pour la phase finale du 13 mars.

## SAINT-MAXIMIN

## L'ASSM sait tout ou presque sur les huiles essentielles



Les stagiaires ont échangé sur leur utilisation habituelle des huiles essentielles.

L'Association sportive de Saint-Maximin (ASSM) proposait, ce mardi, une soirée sur les huiles essentielles. Elle était animée par Catherine Alaphilippe, formée à l'École lyonnaise de plantes médicinales et détentrice d'un diplôme universitaire de conseils et informations en phytothérapie.

L'intervenante a révélé qu'on ne sait pas avec certitude si les huiles essentielles sont des placebos ou si elles ont une vraie vertu sur le corps. Mais elles sont beaucoup utili-

sées, même pour certains maux dont souffrent les animaux.

Catherine Alaphilippe a mis en garde les stagiaires au sujet des allergies que certaines personnes développent face aux huiles essentielles, comme celle de laurier. Il faut donc vérifier avant d'en proposer à quelqu'un d'autre.

À savoir enfin que l'odeur des huiles essentielles peut suffire à faire effet : il n'est pas indispensable de les ingérer ou de masser avec.

A.B.